



Position de la SVK-ASMPA

Euthanasie – une décision heureusement difficile!

février 2019

À un moment donné dans la vie de notre animal vient la décision de la vie et de la mort, respectivement des dernières faveurs du compagnon animal, et nous devons procéder à l'euthanasie. Lors de situations d'urgence comme après un accident grave ou un cancer avec saignement de tumeur, la décision doit souvent être prise rapidement, sans trop de temps de réflexion. Dans les situations d'animaux plus âgés et/ou malades de manière chronique, on a généralement plus de temps ce qui ne facilite pas la prise de décision et la définition du bon moment.

Puisque la médecine vétérinaire moderne est devenue de plus en plus similaire à la médecine humaine ces 20 dernières années et que les traitements sont de plus en plus disponibles et concrets, les principes d'éthique s'appliquent aussi aux vétérinaires, en particulier pour l'euthanasie. Tenez toujours compte des cinq principes, reconnues de manière internationale, lorsque vous vous trouvez avec des animaux:

- exempt de faim, de soif et de malnutrition
- exempt de trouble et d'inconfort
- absence de douleur, de blessure et de maladie
- exempt de d'angoisse et de souffrance
- possibilité de vivre un comportement normal

Il convient également de garder à l'esprit que l'euthanasie ne doit être pratiquée que s'il y a une raison valable, après un diagnostic et un pronostic posés en tenant compte de la qualité de vie attendue. Pour la mise à mort sans douleur, la méthode la moins stressante pour l'animal est choisie et toujours appliquée dans le respect de l'animal et de son propriétaire. Une prolongation de la souffrance ou une réduction de la durée de la vie uniquement à la demande du propriétaire, par exemple en raison d'un manque de temps ou de ressources financières pour des opérations à venir, doit clairement être rejetée.

Tout particulièrement, chez les patients gériatriques et / ou chroniques, nous nous heurtons souvent aux limites de traitement, et le propriétaire à ses capacités d'entretien. Lorsque la question de l'euthanasie se pose, il est donc juste de se demander si, pour l'animal, tout ce qui est réalisable est raisonnable.

Pour les vétérinaires, la priorité absolue en matière d'euthanasie est l'évaluation de la qualité de vie individuelle de l'animal. Même s'il peut être soigné jour et nuit, comme des humains gravement malades, s'il peut se nourrir régulièrement et ne présente aucune douleur apparente, il est important de penser à lui dans sa globalité et de juger si son état est encore supportable. Il convient également de prendre en compte toute restriction du comportement typique d'une espèce, en particulier lorsque l'animal ne peut plus bouger



et / ou qu'il n'a plus le contrôle sur ses excréments corporelles.

De notre point de vue, il est également inacceptable qu'un propriétaire laisse un animal gravement malade seul dans l'attente de voir s'il meurt tout seul. Du point de vue de l'animal, et selon notre objectif d'abrèger l'état de souffrance autant que possible, il convient d'éviter les soins cérémoniels et / ou intensifs des mourants, car ils servent avant tout à contenter l'humain et causent généralement une souffrance supplémentaire pour le patient.

En vertu de la loi sur la protection des animaux, il est interdit de laisser un animal souffrir inutilement, et la mise à mort doit être digne, évitant ainsi douleur, souffrance et anxiété inutiles. Il convient d'utiliser des méthodes qui n'exigent pas ou peu de fixation et qui sont le moins stressantes. Les réglementations relatives au bien-être des animaux exigent également que les méthodes de mise à mort conduisent immédiatement à une perte de perception et de ressenti entraînant finalement un décès certain. Le processus de mise à mort doit être surveillé jusqu'au décès. Une condition essentielle pour la mise à mort sans douleur est qu'elle soit effectuée par une personne professionnelle et expérimentée, familiarisée avec la méthode et l'espèce animale concernée.

Il est toujours difficile de décider de la vie ou de la mort. Grâce à notre formation, nous, vétérinaires, sommes en mesure de juger de la qualité de vie individuelle des animaux et d'accompagner les détenteurs de manière professionnelle et emphatique. Cette décision difficile est souvent la dernière faveur que l'on puisse faire à son fidèle compagnon. Il est important de pouvoir compter sur un vétérinaire de confiance, qui connaît bien le patient, qui est compétent et qui soutient tous

les participants à la consultation et à la phase difficile de prise de décision.

Il existe également la possibilité d'euthanasier l'animal à la maison. De nombreux vétérinaires offrent des visites à domicile. Discutez-en tôt avec votre vétérinaire.

Pour quelques animaux, l'euthanasie dans son environnement habituel (domicile) peut être éventuellement plus paisible et moins stressante. Cela permet souvent à tous les membres de la famille de faire leurs adieux, aspect particulièrement important pour les enfants et les adolescents. En cas d'urgence, cela se fera au cabinet vétérinaire afin d'éviter à son animal une souffrance prolongée (le vétérinaire ne pouvant pas tout de suite venir à domicile). Un adieu digne de ce nom sera le reflet de la période de vie passée en compagnie de votre animal bien-aimé. Il appartient au propriétaire de décider ce qu'il voudra faire du corps de l'animal mort. Généralement, il existe trois options: la crémation dans un crématoire pour animaux, l'inhumation (dans votre propre jardin jusqu'à 10 kg ou dans un cimetière pour animaux) ou l'élimination via le centre de collecte communal des cadavres. Idéalement, cette décision sera discutée et prise avant l'euthanasie au sein de la famille et avec le vétérinaire.

DR. MED. VET. BRUNNER KÄTHI

Cabinet Brunner Richenstein
4142 Münchenstein

ASVT – Association vétérinaire suisse pour
la protection des animaux